

■ OISEMONT

DOUZE MAISONS DE SANTÉ S'ENGAGENT.

En route vers le label « Établissement bien traitant »

La maison de santé de Oisemont qui fait partie de l'institution médico-sociale EPISSOS s'est engagée à tout mettre en œuvre pour obtenir le label « Établissement bien traitant ». Vendredi 7 septembre une plaque « En route vers le label » a été inaugurée.

L'établissement public inter-communal de santé sud-ouest Somme (EPISSOS) accueille près de 650 personnes en situation de handicap et personnes âgées sur 12 sites et notamment, un, situé à Oisemont. Aujourd'hui, EPISSOS a décidé d'intégrer le label « Établissement bien traitant ». Une première en Picardie. Pour l'occasion, vendredi 7 septembre, une plaque « En route vers le label » a été inaugurée sur la façade de l'EHPAD de Oisemont et des 11 autres.

« La bientraitance nous concerne tous »

EPISSOS est la première institution médico-sociale en France à engager l'ensemble de ses établissements dans le label. Ce dernier a été créé par Anne Picard, impliquée depuis plus de vingt ans dans les démarches qualité du secteur médico-social. Mais le label « Établissement bien traitant » qu'est-ce que c'est ? Il a deux objectifs. Dans un premier temps, il per-

met de garantir que la culture de la bientraitance se développe auprès de tous les acteurs de l'établissement. Mais aussi, en cas de maltraitance, que l'institution s'engage à faire ce qu'il faut pour que cela ne reste pas sous silence. Mais comment ? En élaborant un cahier des charges exigeant et ambitieux pour répertorier toutes les actions qui contribuent à s'assurer d'une bientraitance optimale de toutes les personnes qui sont accueillies ou travaillent dans l'établissement. Anne Picard, fondatrice du label, interroge : « J'invite chacun de nous à réfléchir à la question de ce que nous voudrions pour nous ou pour nos proches ? La bientraitance nous concerne déjà tous. S'y impliquer aujourd'hui c'est investir pour demain. »

Six étapes vers la labellisation

En une année, c'est 27 établissements qui sont labellisés ou en cours de labellisation. À savoir



Alexandre Gellée, chef de service et Emmanuelle Maquet, député de la Somme, ont inauguré la plaque vendredi 7 septembre.

qu'il s'agit ici d'un label volontariste. Comment l'obtenir ? Pour commencer, l'établissement doit faire une demande d'engagement vers la labellisation auprès de la société coopérative d'intérêt collectif « Bientraitance et Qualité de Vie ». Ensuite,

un diagnostic du labellisable est effectué pour identifier les changements à faire ou non et mettre en œuvre un plan d'action. Après, l'établissement a deux ans pour mettre en place ce plan d'action et peut recontacter Bientraitance et Qualité de vie

dès qu'il juge que ses pratiques sont en accord avec le label. Viens ensuite la labellisation et l'engagement au maintien du label, « c'est une dynamique qui est pérenne », explique Anne Picard.

Les douze sites EPISSOS ont

→ La France, un pays avant-gardiste

Le label pourrait faire figurer la France comme pays avant-gardiste du développement de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance. Anne Picard explique : « Aucun pays, malgré la réputation de pays tels que le Canada, la Belgique ou la Suisse, n'a encore développé de démarche de labellisation dans les domaines de la bientraitance et de la maltraitance. » À savoir qu'aujourd'hui il existe 38 000 établissements sociaux et médico-sociaux en France.

maintenant deux ans pour la mise en place du label.

Coralie Destroye